

## DÉLIBÉRATION N°DL20230037 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 27 MARS 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 17/03/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Gilles GRECO ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abba CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à partir de 20h26) , M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Francis NGOH NGANDO

Mme Catherine CHAPARD a donné procuration à M. Régis CADEGROS

M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Geneviève MASSACRIER

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 20h26)

M Pierre-Mary DESHAYES a donné procuration à M. Gilles GRECO

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

**RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS (RSO) - BILAN DU PLAN D' ACTIONS POUR L' ANNÉE 2022 ET PRÉSENTATION DU NOUVEAU PLAN POUR L' ANNÉE 2023**

**M. Bruno CHANGEAT** expose ce qui suit :

Depuis 2019, la collectivité s'est engagée dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO). Il s'agit de la responsabilité de notre organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités tant sur le plan économique, social, qu'environnemental. Par cette démarche, la collectivité s'efforce ainsi de concilier ces trois dimensions en respectant les intérêts mutuels des parties intéressées que ce soit au niveau interne qu'externe.

Cette démarche innovante, volontariste est une action d'amélioration continue qui nous engage sur le long terme : nous mettre régulièrement en question afin d'aboutir à des réalisations toujours plus vertueuses.

Pour la collectivité il s'agit :

- d'inscrire ses actions dans la durabilité : prévenir et anticiper les risques (financiers, humains, opérationnels, ...) et réduire notre vulnérabilité (face aux changements climatiques ou l'évolution des attentes des citoyens),
- d'anticiper une nouvelle manière de se comporter et entrer dans le monde de demain,
- de placer l'humain au centre de ses préoccupations (par plus de cohésion interne, un dialogue renforcé avec les citoyens, associations, entrepreneurs, commerçants, ...).

Un plan d'action annuel structure cette démarche avec un pilotage de chacune de ses actions par un binôme « élu-technicien ».

L'évaluation de sa réalisation est présentée chaque année dans le cadre du rapport annuel (**rapport annuel 2022**) : les actions terminées quittent le plan (mais continuent à être évaluées) et d'autres intègrent le nouveau plan (**plan d'action 2023**).

**Le rapport annuel RSO 2022** présenté en annexe de la délibération propose, dans un souci de transparence, de présenter le bilan de l'avancement et de réalisation de chacune de ces actions.

Pour le plan d'action 2022 qui comptait 96 actions :

- 29 actions ont été menées à bien,
- 57 sont « engagées »,
- 10 « non engagées ».

Pour mémoire pour le plan d'action 2021 qui comptait 89 actions :

- 28 actions avaient été menées à bien,
- 49 étaient « engagées »,
- 12 « non engagées ».

**Le nouveau plan d'action RSO 2023**, proposé en annexe de la délibération, compte désormais 85 actions réparties de la manière suivante : 46 « à réaliser en 2023 » et 39 « à engager en 2023-2025 ». 16 nouvelles actions, issues de propositions faites par les agents et élus de la collectivité, en lien avec leurs missions, viennent compléter ce plan. Il est à noter que certaines actions réalisées en 2022 trouvent aussi un prolongement dans ce nouveau plan.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

6 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M.  
Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain  
PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

**DÉCIDE :**

- **de prendre acte** du rapport annuel RSO 2022,
- **d'approuver** le plan d'actions RSO 2023.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 28/03/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Geneviève MASSACRIER

*Date de mise en ligne 6 avril 2023*